

ANNEXES

Note de présentation du compte administratif 2024

VILLE DE SOCHAUX

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

1. L'équilibre général

En 2024, l'exécution des dépenses et des recettes s'est soldé par un excédent global de clôture de **164 202,30 €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A. Fonctionnement Dépenses exercice 2024	6 998 765.94
B. Fonctionnement Recettes exercice 2024	7 844 860.13
C. Résultat Fonctionnement exercice 2024 (= B - A)	846 094.19
D. Fonctionnement cumulé	894 765.43
E. Résultat FONCTIONNEMENT Cumulé (= C + D)	1 740 859.62

SECTION D'INVESTISSEMENT	
F. Investissement Dépenses exercice 2024	3 072 429.57
G. Investissement Recettes exercice 2024	1 828 380.43
H. Résultat Investissement exercice 2024 (= G - F)	-1 244 049.14
I. Résultat Investissement cumulé (001 N-1)	-600 273.64
J. Résultat INVESTISSEMENT Cumulé N (= H + I)	-1 844 322.78
K. RAR Dépenses Investissement	813 582.54
L. RAR Recettes Investissement	1 081 248.00
M. Total RAR 2024 (= K - L)	-267 665.46
N. Besoin de financement investissement N (= M - J)	1 576 657.32

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024 SUR BP 2025	
Affectation au 001 (Solde exécution investissement reporté = J)	-1 844 322.78
Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé = N)	1 576 657.32
Affectation au 002 (Résultat de fonctionnement reporté = E - N)	164 202.30

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **1 713 652.36 €**. Elles sont en hausse de **+ 1.65 %** par rapport à 2023. Cette augmentation observée provient essentiellement des charges d'entretien des terrains, bâtiments, voirie et bois et forêts.

On observe toutefois une maîtrise de ces dépenses et un écart par rapport aux prévisions qui sont de **1 777 300 €**.

2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à **3 341 377.26 €** pour l'année 2024. Elles étaient de **3 406 142.38 €** en 2023 soit une baisse proche de **- 2 %**.

Elles s'expliquent par un non remplacement systématique des agents et une réorganisation des services.

3. Les atténuations de produits

Ce chapitre concerne le reversement du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour un montant de **48 880 €**.

4. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus et les subventions versées aux associations. Ces charges s'élèvent à **858 575.06 €**.

En 2024, les subventions aux associations et coopératives scolaires ont été attribuées pour un montant de **564 313.90 €**.

La subvention versée au CCAS s'élève à **152 000 €**.

5. Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **45 838.70 €**. Elles étaient de **54 398.49 €** en 2023.

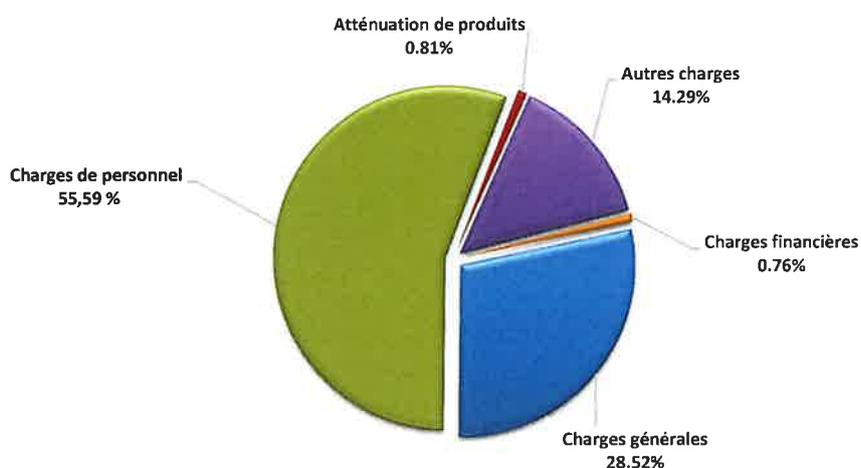
6. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement les titres annulés sur exercices antérieurs.

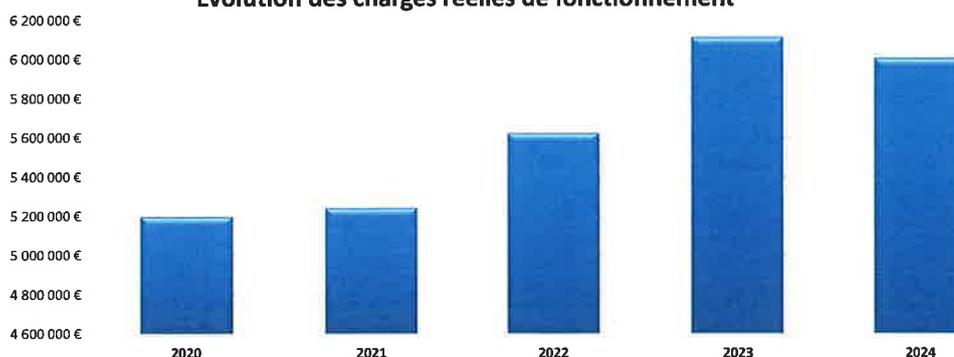
Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

	2023	2024	Evolution 2024/2023	
			En valeur	En %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 685 815.51 €	1 713 652.36 €	27 836.85 €	1.65%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 406 142.38 €	3 341 377.26 €	- 64 765.12 €	-1.90%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	93 108.00 €	48 880.00 €	- 44 228.00 €	-47.50%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	875 941.85 €	858 575.06 €	- 17 366.79 €	-1.98%
DEPENSES DE GESTION COURANTE	6 061 007.74 €	5 962 484.68 €	- 98 523.06 €	-1.63%
66 CHARGES FINANCIERES	54 398.49 €	45 838.70 €	- 8 559.79 €	-15.74%
67 CHARGES SPECIFIQUES	1 167.00 €	123.00 €	- 1 044.00 €	-89.46%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	- €	- €	- €	
AUTRES DEPENSES	55 565.49 €	45 961.70 €	- 9 603.79 €	-17.28%
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	491 918.66 €	990 319.56 €	498 400.90 €	101.32%
OPERATIONS ORDRE	491 918.66 €	990 319.56 €	498 400.90 €	101.32%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 608 491.89 €	6 998 765.94 €	390 274.05 €	5.91%

Structure des charges réelles de fonctionnement 2024



Évolution des charges réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles regroupent :

1. Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à **115 280.62 €**. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

2. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits s'élèvent à **288 799.13 €** et proviennent principalement :

- Les participations des familles pour le secteur scolaire et périscolaire : **76 K€**
- La participation des familles pour le secteur de la petite enfance : **87 K€**
- Les frais de mise à disposition du personnel de la Ville (CCAS et divers organismes) : **63 K€**
- La refacturation de charges locatives : **45 K€**
- Des ventes de concessions dans le cimetière : **13 K€**

3. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les recettes fiscales représentent **67 %** des recettes réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à **5 248 500,44 €** et progressent de **+ 1 M€**.

Ces recettes regroupent :

- Les recettes issues de la fiscalité locale qui s'élèvent à **2 449 232,29 €** :
 - Les sommes perçues au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe d'habitation sur les locaux vacants, de la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti : **2 372 K€** (dont 534 K€ de rôles supplémentaires).
 - La taxe sur la consommation d'électricité : **52 K€**
 - Les produits de la taxe de séjour : **23 K€**
 - La taxe locale sur la publicité extérieure : **2 K€**

Les taux d'imposition communaux sont :

- axe sur le foncier bâti : 38.46 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 14.37 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 10 %

On note une stabilité des taux au niveau communal malgré les pertes fiscales en conséquence de la démolition Stellantis.

Les bases foncières de TH et TFNB ont diminué en 2024. La base de TF a augmenté en 2024.

Evolution de la fiscalité (notifications état 1259)			
Années		2023	2024
TH	Base effective	331 844	246 661
	Taux	10.00	10.00
	Produit	33 184	24 666
TF	Base effective	6 698 380	8 130 414
	Taux	38.46	38.46
	Produit	2 576 197	3 126 957
TFNB	Base effective	15 627	13 097
	Taux	14.37	14.37
	Produit	2 246	1 882
Total	Produits attendus	2 611 626.95 €	3 153 505.36 €
Evolution N/N-1		20.75%	

- Les impôts indirects et autres taxes s'élèvent à **2 799 268.15 €**. Elles concernent :
 - L'attribution de compensation versée par PMA : **2 467 K€**
 - La dotation de solidarité communautaire : **16 K€**
 - Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : **39 K€**
 - Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : **145 K€**
 - Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : **132 K€**

4. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les dotations et subventions perçues se sont élevées à **1 119 130,48 €**. Il s'agit de la seconde source de recettes la plus importante.

Elles sont en diminution de **- 70 342,47 € soit - 6 %** par rapport à 2023.

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : **43 K€**
- La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : **61 K€**
- La compensation au titre des exonérations de TF : **612 K€**
- Les participations versées par la CAF : **328 K€**
- Le FCTVA : **13 K€**

5. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés, les locations de salles, les remboursements des assurances suite aux sinistres et les chèques déjeuners.

Ces recettes s'élèvent à **183 676,37 €** et sont en augmentation de **+ 40 597,81 €** soit près de **30 %** par rapport à 2023

6. Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **821 467,87 €**. Il correspond principalement aux cessions immobilières :

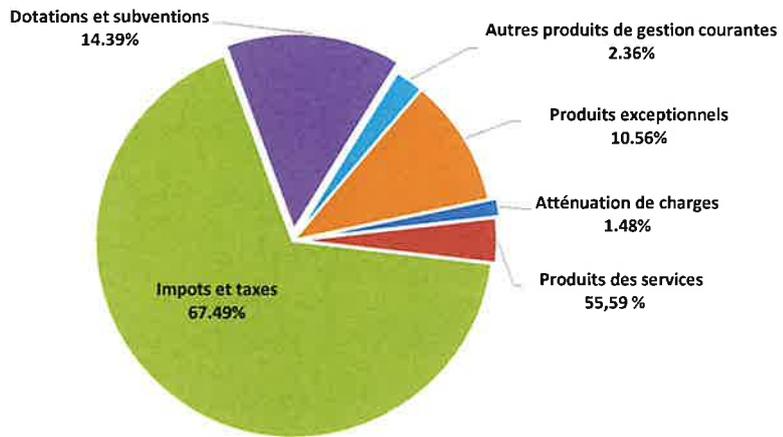
- Pavillon Néolia – 4 Rue du Collège : **340 K€**
- Ilot Ferrand : **325 K€**

Une recette exceptionnelle de **149 K€** correspondant à un avoir sur facture ENGIE a été encaissée.

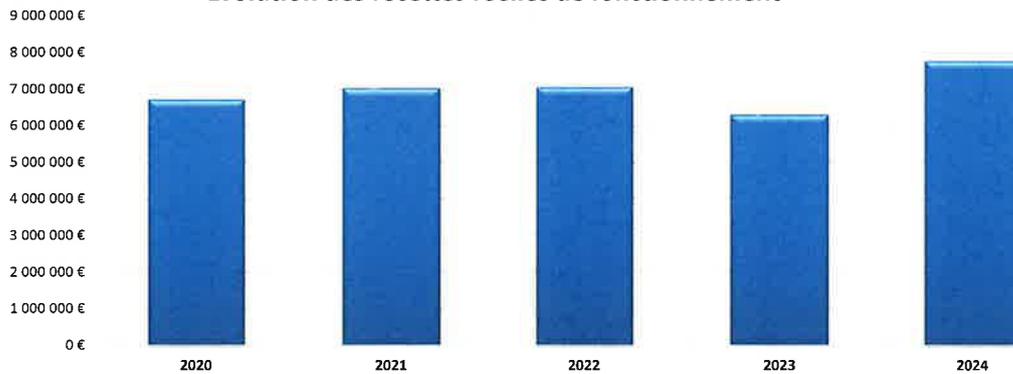
Récapitulatif des recettes de fonctionnement

	2023	2024	Evolution 2024/2023	
			En valeur	En %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	108 077.63 €	115 280.62 €	7 202.99 €	6.66%
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	316 460.85 €	288 799.13 €	- 27 661.72 €	-8.74%
73 IMPOTS ET TAXES		2 799 268.15 €		
731 FISCALITE LOCALE	4 241 745.81 €	2 449 232.29 €	1 006 754.63 €	23.73%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 189 472.95 €	1 119 130.48 €	- 70 342.47 €	-5.91%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	143 078.56 €	183 676.37 €	40 597.81 €	28.37%
RECETTES DE GESTION COURANTE	5 998 835.80 €	6 955 387.04 €	956 551.24 €	15.95%
77 PRODUITS SPECIFIQUES	305 178.69 €	821 467.87 €	516 289.18 €	169.18%
78 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- €	- €	- €	
AUTRES RECETTES	305 178.69 €	821 467.87 €	516 289.18 €	169.18%
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	134.85 €	68 005.22 €	67 870.37 €	
OPERATIONS ORDRE	134.85 €	68 005.22 €	67 870.37 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 304 149.34 €	7 844 860.13 €	1 540 710.79 €	24.44%

Structure des recettes réelles de fonctionnement 2024



Évolution des recettes réelles de fonctionnement



3. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de **518 594,34 €** en 2024.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de **2 528 514,57 €**.

2) Chapitres 21 et 23

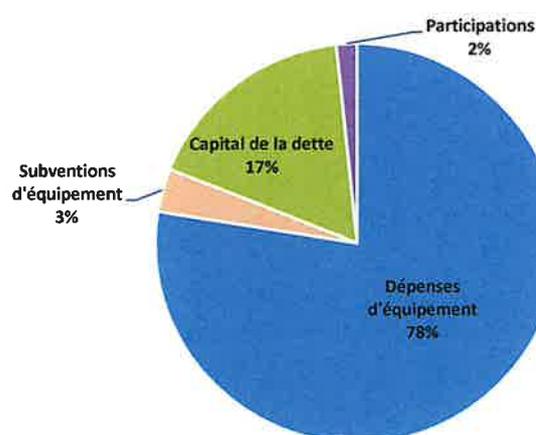
Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Poursuite des travaux de rénovation urbaine du quartier Gravier / Evoirannes : **1 443 K€**
- Aménagement et désimperméabilisation de la cour de la maternelle du Centre : **189 K€**
- Création d'un parking en dalles purple Rue du 14 juillet : **88 K€**
- Achat de matériels techniques (tondeuse, débroussailluse, souffleur...) : **50 K€**
- Renouvellement parc informatique : **22 K€**
- Achat divers matériel (four, lave-linge, autolaveuse...) : **18 K€**

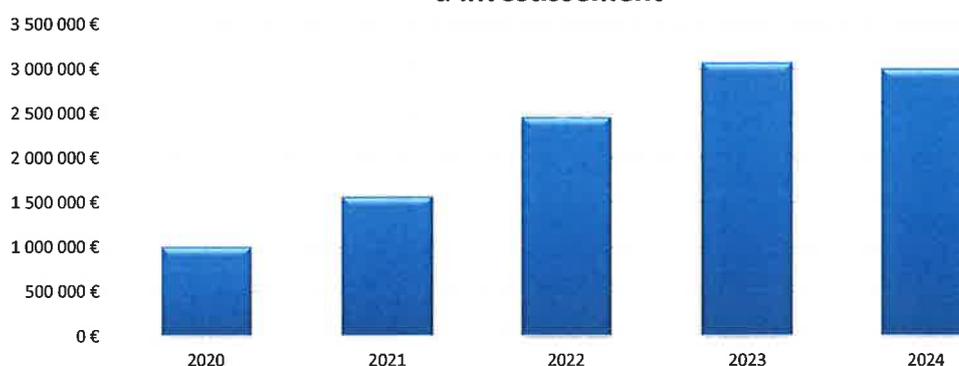
Récapitulatif des dépenses d'investissement

	2023	2024	Evolution 2024/2023	
			En valeur	En %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 723.12 €	47 411.72 €	28 688.60 €	153.23%
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	118 762.91 €	104 287.45 €	- 14 475.46 €	-12.19%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 263 420.96 €	2 217 228.61 €	- 46 192.35 €	-2.04%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	160 045.83 €	61 492.54 €	- 98 553.29 €	-61.58%
DEPENSES EQUIPEMENT	2 560 952.82 €	2 430 420.32 €	- 130 532.50 €	-5.10%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	5 409.69 €	5 409.69 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	510 923.55 €	518 594.34 €	7 670.79 €	1.50%
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	- €	50 000.00 €	50 000.00 €	
DEPENSES FINANCIERES	510 923.55 €	574 004.03 €	63 080.48 €	12.35%
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	134.85 €	68 005.22 €	67 870.37 €	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	90 575.00 €	- €	- 90 575.00 €	-100.00%
OPERATIONS ORDRE	90 709.85 €	68 005.22 €	- 22 704.63 €	-25.03%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 162 586.22 €	3 072 429.57 €	- 90 156.65 €	-2.85%

Dépenses réelles d'investissement 2024



Evolution des dépenses réelles d'investissement



Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à **1 828 380,43 €**.

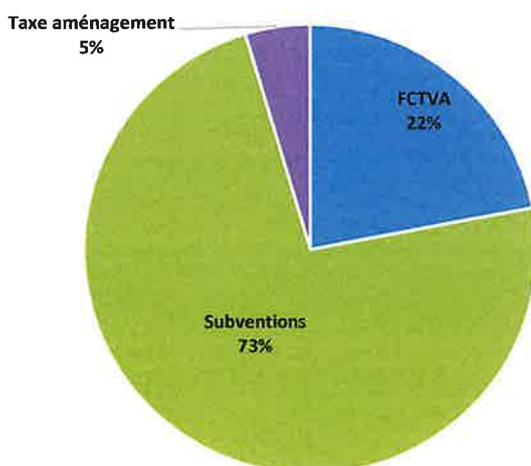
Elles comprennent :

1. **Les recettes réelles : 838 060,87 €.** Elles sont composées :
 - Des subventions d'investissement reçues pour **174 K€** :
 - Subvention du Département pour Aménagement et désimperméabilisation de la cour de la maternelle du Centre : **38 K€**
 - Subvention de l'ANRU pour la rénovation urbaine du quartier Gravier / Evoirannes : **136 K€**
 - Du FCTVA pour **52 K€**
 - De la taxe d'aménagement pour **11 K€**
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **600 K€.**
2. **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **990 K€.**

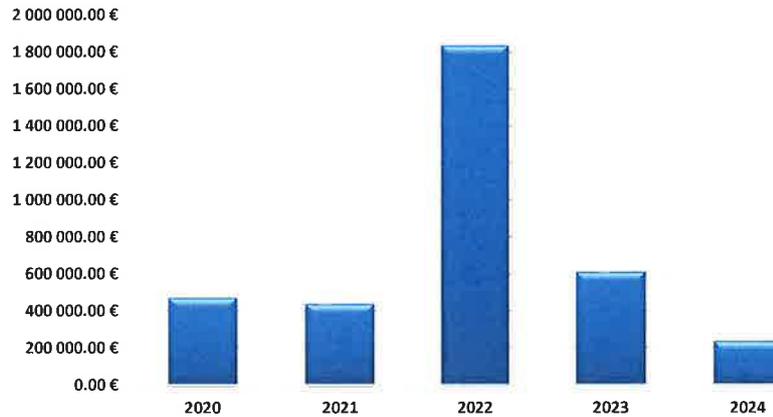
Récapitulatif des recettes d'investissement

	2023	2024	Evolution 2024/2023	
			En valeur	En %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	411 794.36 €	174 242.36 €	- 237 552.00 €	-57.69%
RECETTES EQUIPEMENT	411 794.36 €	174 242.36 €	- 237 552.00 €	-57.69%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	200 367.79 €	663 818.51 €	463 450.72 €	231.30%
Dont excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	- €	600 273.64 €	600 273.64 €	
RECETTES FINANCIERES	200 367.79 €	663 818.51 €	463 450.72 €	231.30%
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	491 918.66 €	990 319.56 €	498 400.90 €	101.32%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	90 575.00 €	- €	- 90 575.00 €	-100.00%
OPERATIONS ORDRE	582 493.66 €	990 319.56 €	407 825.90 €	70.01%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 194 655.81 €	1 828 380.43 €	633 724.62 €	53.05%

Recettes réelles d'investissement 2024



Evolution des recettes d'investissement

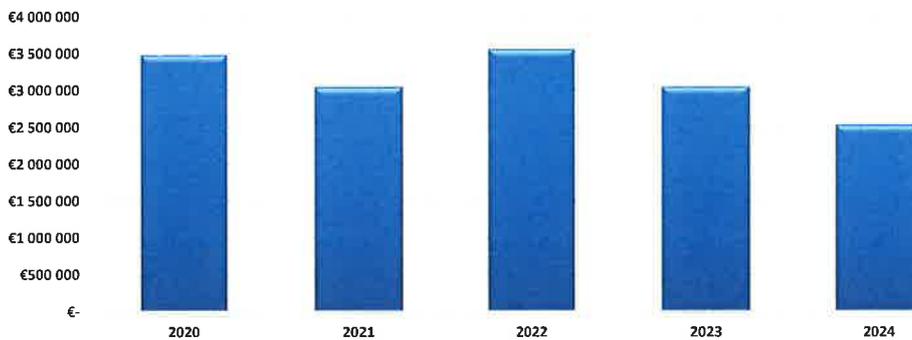


3. La dette

Evolution de l'encours de la dette depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12/N	3 479 879.47 €	3 045 392.30 €	3 557 527.48 €	3 047 108.92 €	2 528 514.57 €

Evolution de l'encours de la dette 2020 - 2024

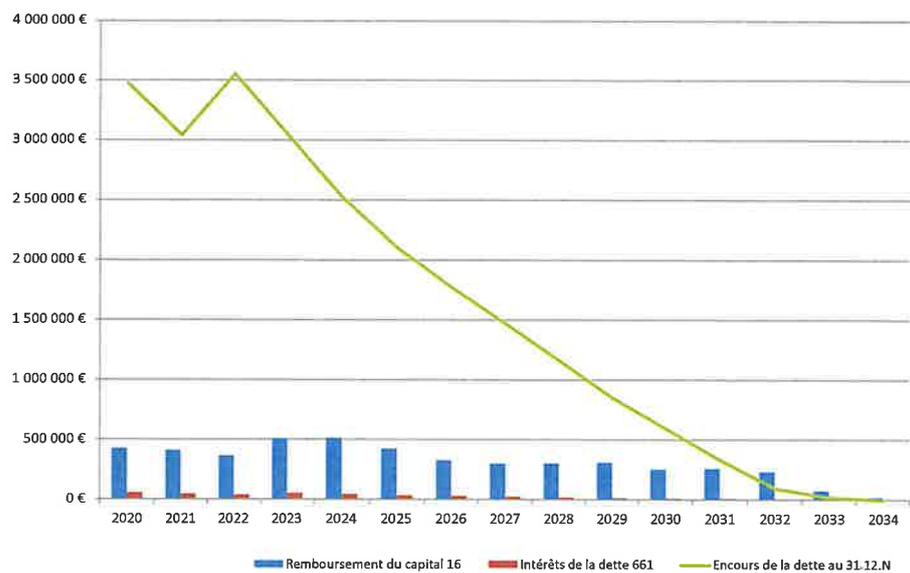


Depuis 2022, le budget de la Ville de Sochaux se désendette de manière continue avec une diminution de l'encours de dette de l'ordre de 500 K€ en 2024.

Un emprunt d'un montant de 950 K€ à un taux de 2.10 % sur 120 mois a été contracté en 2022 portant l'encours au 31/12/2022 à 3,6 M€.

La dette de la Ville de Sochaux continue à ne présenter aucun risque de taux, en raison d'une gestion saine et de souscriptions d'emprunts sécurisés.

Profil d'extinction de la dette



Note de présentation du budget primitif 2025

VILLE DE SOCHAUX

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 est voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 18 février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les incertitudes concernant la 2^{ème} vague de pertes fiscales en conséquence de la poursuite des démolitions Stellantis fragilisent la situation financière de la collectivité et exige un effort continu de maîtrise de la dépense (indemnités de fonction des élus, subventions aux associations...) et une augmentation des recettes, avec notamment l'augmentation des taux de fiscalité directe.

2. L'équilibre général

FONCTIONNEMENT

Recettes inscrites au BP 2025	6 345 392.00 €
Recettes d'ordre au sein de la section de fonctionnement	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2024	164 202.30 €

Total des recettes de fonctionnement 6 509 594.30 €

Dépenses inscrites au BP 2025	5 898 243.30 €
Dépenses d'ordre au sein de la section de fonctionnement	260 000.00 €

Total des dépenses de fonctionnement 6 158 243.30 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement 351 351.00 €

INVESTISSEMENT

Recettes inscrites au BP 2025	1 536 079.00 €
Affectation des résultats 2024	1 576 657.32 €
Recettes d'ordre au sein de la section investissement	260 000.00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	351 351.00 €
Résultat d'investissement reporté 2024	0.00 €
Recettes reportées	1 081 248.00 €

Total des recettes d'investissement 4 805 335.32 €

Dépenses inscrites au BP 2025	1 698 342.00 €
Reprise du déficit 2024	1 844 322.78 €
Dépenses d'ordre au sein de la section investissement	0.00 €
Dépenses reportées	813 582.54 €

Total des dépenses d'investissement 4 356 247.32 €

Besoin de financement -449 088.00 €

3. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **1 704 783 €**. Elles sont stables par rapport à 2024. Dans ce contexte inflationniste, ces dépenses ont été maîtrisées.

2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à **3 343 620.30 €** pour l'année 2025. Elles étaient de **3 395 645.81 €** en 2024 soit une baisse de **-1,53 %**.

3. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus pour et les subventions versées aux associations. Ces charges s'élèvent à **794 540.00 €**. Elles sont en légère baisse par rapport à 2024.

En 2025, les subventions sont attribuées pour un montant de **507 100 €** :

- Associations sochaliennes : 268 000 €
- Les Francas : 211 500 €
- Coopératives scolaires : 22 738 €
- Soutien aux populations de Mayotte : 5 000 €

La subvention versée au CCAS s'élève à **155 000 €**. Elle était de **152 000 €** en 2024 ; action sociale touchant de plus en plus de sochaliens.

4. Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **55 100 €**.

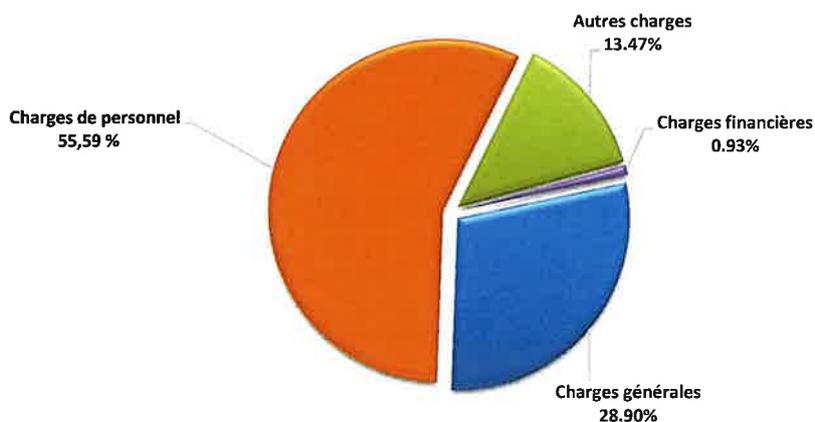
5. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement les titres annulés sur exercices antérieurs.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Evolution en %
011	Charges à caractère général	1 696 300.00 €	1 704 783.00 €	0.50%
012	Charges de personnel	3 395 645.81 €	3 343 620.30 €	-1.53%
014	Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	805 400.00 €	794 540.00 €	-1.35%
DEPENSES DE GESTION COURANTE		5 897 345.81 €	5 842 943.30 €	-0.92%
66	Charges financières	56 100.00 €	55 100.00 €	-1.78%
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	200.00 €	
68	Dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 953 445.81 €	5 898 243.30 €	-0.93%
042	Opérations d'ordre	237 632.40 €	260 000.00 €	9.41%
023	Virement à la section d'investissement	295 902.23 €	351 351.00 €	18.74%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 486 980.44 €	6 509 594.30 €	0.35%

Structure des charges réelles de fonctionnement 2025



Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles regroupent :

1. Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit essentiellement des remboursements sur rémunérations du personnel pour un montant de **80 000 €**. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

2. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits s'élèvent à **361 350 €** et proviennent principalement :

- Des participations des familles pour le secteur scolaire et périscolaire : **75 K€**
- De la participation des familles pour le secteur de la petite enfance : **85 K€**
- Des ventes de bois : **71 K€**. A noter que les frais de recouvrement de 1% ainsi que les charges prévisionnelles engagées sont prévues en dépenses.
- Des frais de mise à disposition du personnel de la Ville (CCAS et divers organismes) : **57 K€**
- De la refacturation de charges locatives : **40 K€**
- Des recettes issues de la braderie annuelle : **25 K€**
- Des ventes de concessions dans le cimetière : **5 K€**

3. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les recettes fiscales représentent **72 %** des recettes réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à **4 562 289 €** et progressent de **+ 457 K€** par rapport au BP 2024. En 2024, la Ville a perçu des recettes supplémentaires pour **+ 534 K€** qui ont fait l'objet d'une prévision budgétaire en DM 2024.

Ces recettes regroupent :

- Les recettes issues de la fiscalité locale qui s'élèvent à **1 853 237 €** :
 - Les sommes perçues au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe d'habitation sur les locaux vacants, de la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti : **1 780 K€**.
 - La taxe sur la consommation d'électricité : **52 K€**
 - Les produits de la taxe de séjour : **20 K€**
 - La taxe locale sur la publicité extérieure : **1,5 K€**

Les pertes de recettes fiscales impactant l'année 2025 ainsi que les exercices suivants, en raison des nouvelles démolitions sur "PSA SUD", nécessite de recourir à une hausse de taux pour parvenir à l'équilibre du budget primitif 2025. La Ville de Sochaux a donc prévu d'augmenter les taux de fiscalité de + 10 % en 2025.

Les taux d'imposition communaux 2025 sont :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe sur le foncier bâti	38.46%	42.31%
Taxe sur le foncier non bâti	14.37%	15.81%
Taxe d'habitation	10.00%	11.00%

Les bases prévisionnelles de TH et THFB sont en baisse.

Evolution de la fiscalité (notifications état 1259)			
Années		2024	2025
TH	Base effective	246 661	178 600
	Taux	10.00	11.00
	Produit	24 666	19 646
TF	Base effective	8 130 414	6 853 000
	Taux	38.46	42.31
	Produit	3 126 957	2 899 504
TFNB	Base effective	13 097	13 300
	Taux	14.37	15.81
	Produit	1 882	2 103
Total	Produits attendus	3 153 505.36 €	2 921 253.03 €
Evolution N/N-1			-7.36%

- Les impôts indirects et autres taxes s'élèvent à **2 709 052 €**. Elles restent stables et concernent :
 - L'attribution de compensation versée par PMA : **2 467 K€**
 - La dotation de solidarité communautaire : **16 K€**
 - Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : **39 K€**
 - Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : **145 K€**
 - Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : **132 K€**

4. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les dotations et subventions perçues s'élèvent à **1 158 753 €**. Il s'agit de la seconde source de recettes la plus importante.

Elles sont en augmentation de **+ 119 657 €** par rapport au BP 2024.

- La compensation au titre des exonérations de TF : **625 K€**
- Les participations versées par la CAF : **310 K€**
- Les recettes perçues dans le cadre du Contrat de Ville Unique (CVU) par le Département, la Région et PMA : **75 K€**
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : **43 K€**
- Le FCTVA : **30 K€**
- La participation aux frais de fonctionnement des gymnases versée par PMA : **30 K€**
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : **25 K€**

5. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces recettes s'élèvent à **175 000 €**. Il s'agit notamment :

- des loyers et des locations de salles : **125 K€**
- les remboursements des assurances suite aux sinistres : **16 K€**
- les chèques déjeuners : **34 K€**

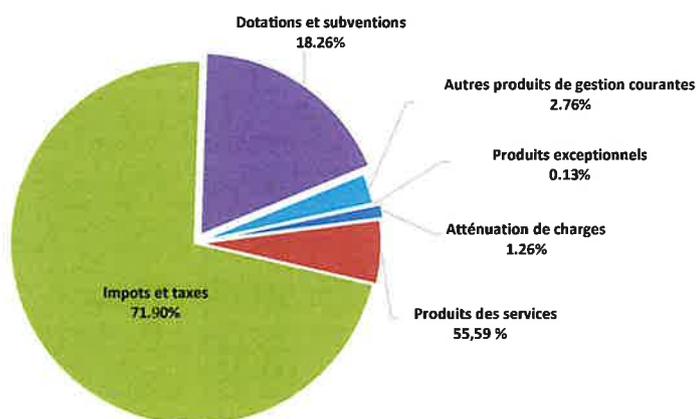
6. Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **8 000 €**.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Evolution en %
013	Atténuations de charges	80 000.00 €	80 000.00 €	0.00%
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	224 500.00 €	361 350.00 €	60.96%
73	Impôts et taxes	2 709 052.00 €	2 709 052.00 €	0.00%
731	Fiscalité locales	1 396 567.00 €	1 853 237.00 €	32.70%
74	Dotations, subventions et participations	1 039 096.00 €	1 158 753.00 €	11.52%
75	Autres produits de gestion courante	135 000.00 €	175 000.00 €	29.63%
RECETTES DE GESTION COURANTE		5 584 215.00 €	6 337 392.00 €	13.49%
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	
77	Produits exceptionnels	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00%
78	Reprises sur provision et dépréciation	0.00 €	0.00 €	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 592 215.00 €	6 345 392.00 €	13.47%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0.00 €	0.00 €	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	894 765.44 €	164 202.30 €	-81.65%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 486 980.44 €	6 509 594.30 €	0.35%

Structure des recettes réelles de fonctionnement 2025



4. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

1. Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette est de **430 000 €** en 2025.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de **2 528 514.57 €**.

2. Chapitres 21 et 23

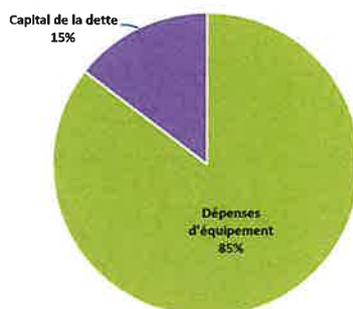
Le programme d'investissements prévu en 2025 est le suivant :

- Fin des travaux de rénovation urbaine du quartier Graviers / Evoirannes : **268 K€**
- Aménagement des bureaux du rez de chaussée suite à l'accueil de l'agence postale communale au sein des locaux de la Ville : **150 K€** pour les travaux et **110 K€** pour le mobilier.
- Travaux de performance énergétique : **240 K€**
- Programme de voirie : **168 K€**
- Travaux du cimetière : **150 K€**
- Achat d'un véhicule agricole polyvalent : **142 K€**
- Travaux de remise aux normes de l'éclairage public : **72 K€**
- Réalisation d'un terrain de football synthétique : **15 K€**
- Travaux du réseau de fibre optique : **10 K€**
- Renouvellement du parc informatique : **35 K€**
- Matériel de téléphonie : **40 K€**
- Achat divers matériel (aspirateur, lave-linge, piano cuisson, équipements sportifs...) : **11 K€**

Récapitulatif des dépenses d'investissement

		BP 2024 (y compris les RAR)	BP 2025 (y compris les RAR)	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	63 464.38 €	86 757.63 €	26.85%
204	Subventions d'équipement	15 000.00 €	10 000.00 €	-50.00%
21	Immobilisations corporelles	565 378.43 €	990 780.76 €	42.94%
23	Immobilisation en cours	0.00 €	18 246.10 €	100.00%
	Opérations d'équipement	2 767 473.51 €	1 425 228.05 €	-94.18%
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 411 316.32 €	2 531 012.54 €	-34.78%
16	Emprunt et dettes assimilés	520 000.00 €	430 000.00 €	-20.93%
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 931 316.32 €	2 961 012.54 €	-32.77%
040	Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	
001	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	600 273.63 €	1 844 322.78 €	67.45%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 531 589.95 €	4 805 335.32 €	5.70%

Dépenses réelles d'investissement 2025



Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

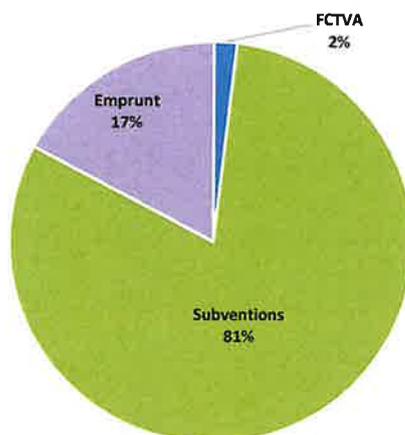
Elles sont composées :

- Des subventions d'investissement reçues pour **1 039 K€** :
 - Le solde du fonds de concours de PMA pour les travaux d'aménagement du parking du 14 juillet : **35 K€**.
 - Le solde de la subvention du Département pour les travaux d'aménagement et de désimperméabilisation de la cour de la maternelle du Centre : **9 K€**
 - Les Subventions dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Gravier / Evoironnes : **995 K€**
 - FEDER : 723 K€
 - ANRU : 272 K€.
- Du FCTVA pour **48 K€**

Récapitulatif des recettes d'investissement

		BP 2024 (y compris les RAR)	BP 2025 (y compris les RAR)	Evolution en %
13	Subventions d'investissement reçues	75 109.00 €	44 345.00 €	-69.37%
	Opérations d'équipement	2 953 752.92 €	2 075 894.00 €	-42.29%
RECETTES D'EQUIPEMENT		3 028 861.92 €	2 120 239.00 €	-42.85%
10	Dotations fonds divers et réserves	179 345.81 €	48 000.00 €	-273.64%
1068	EXCEDENT CAPITALISE	600 273.63 €	1 576 657.32 €	61.93%
16	Emprunts et dettes assimilées	189 573.96 €	449 088.00 €	57.79%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		3 998 055.32 €	4 193 984.32 €	4.67%
040	Opérations d'ordre	237 632.40 €	260 000.00 €	8.60%
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	295 902.23 €	351 351.00 €	15.78%
001	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	0.00 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 531 589.95 €	4 805 335.32 €	5.70%

Recettes réelles d'investissement 2025



Les restes à réaliser

- **En dépenses**

Les restes à réaliser s'élèvent à **813 582.54 €**. Ils concernent principalement :

- La fin des travaux de la rénovation urbaine du quartier Gravier / Evoirannes : **508 K€**
- L'installation d'un système de vidéosurveillance : **67 K€**
- La fourniture de mobilier dans le cadre de l'aménagement des bureaux du 1^{er} étage : **53 K€**
- Les travaux d'élargissement du terrain de football : **30 K€**
- Les travaux de génie civil pour fibre optique dans les loges du Théâtre et le CTM : **19 K€**
- Le relamping des salons de l'Hôtel de Ville : **18 K€**
- L'acquisition du nouveau logiciel Berger Levrault RH : **17 K€**

- **En recettes**

Les restes à réaliser s'élèvent à **1 081 248 €** et concernent essentiellement la subvention de la Région à percevoir dans le cadre des travaux de la rénovation urbaine du quartier Gravier / Evoirannes.

4. La dette

Charge de la dette

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
			En valeur	En %
Intérêts des emprunts	56 100 €	55 100 €	-1 000 €	-1.78%
Remboursement du capital de la dette	520 000 €	430 000 €	-90 000 €	-17.31%
Charges de la dette	576 100 €	485 100 €	-91 000 €	-15.80%

Evolution de l'encours de la dette depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12/N	3 479 879.47 €	3 045 392.30 €	3 557 527.48 €	3 047 108.92 €	2 528 514.57 €

Evolution de l'encours de la dette 2020 - 2024

